



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 octobre 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 Octobre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 Octobre 1996

**Réaménagement global d'emprunts Caisse des Dépôts et  
Consignations - Budget Principal et Budgets Annexes**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,  
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,  
M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS,  
M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,  
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,  
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane ROUSSELLE,  
M. Claude VITELLINI

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 1996

### Finances Ressources Financières et Marchés

### **Réaménagement global d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations - Budget Principal et Budgets Annexes**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 8 décembre 1995 sur la gestion de la dette, le Conseil Municipal a prévu la possibilité de réaménager en 1996 les emprunts ayant un taux d'intérêt révisable selon les index obligataires TME et TMO, ainsi que les emprunts à taux fixes chers.

Après étude avec la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, un projet global a été mis au point, portant sur 25 contrats de prêt, soit la quasi totalité de notre dette auprès de ce prêteur, tendant à un compactage et au lissage de l'amortissement du capital, ainsi qu'à la réduction des frais financiers futurs. Ce projet peut être mis en oeuvre dès le 25 novembre 1996 pour 18 contrats. L'étude du réaménagement de 7 contrats du budget Eau sera poursuivie, pour rechercher la meilleure opportunité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider que la Ville de NIORT et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS procèdent le 25 novembre 1996 au réaménagement sans mouvement de fonds du capital restant dû des emprunts désignés sur les tableaux n°1 A et B annexés à la présente délibération, soit :

- Budget Principal	<b>48.712.000 Francs</b>
- Budget Eau	<b>314.000 Francs</b>
- Budget Assainissement	<b>29.349.000 Francs</b>
- Budget Déchet Ménagers	<b>427.000 Francs</b>

et que la Ville paye au prêteur les intérêts courus dûs au 25 Novembre 1996, les indemnités prévues aux contrats initiaux et les frais de dossier (0,05 % du capital réaménagé), soit :

- Budget Principal	intérêts	<b>1.719.000 Francs</b>	indemnités	<b>1.605.000 F</b>
- Budget Eau	intérêts	<b>18.000 Francs</b>	indemnités	<b>15.200 F</b>
- Budget Assainissement	intérêts	<b>1.252.000 Francs</b>	indemnités	<b>841.000 F</b>
- Budget Déchets Ménagers	intérêts	<b>24.000 Francs</b>	indemnités	<b>21.000 F</b>

2) décider que les crédits correspondants aux intérêts courus et aux indemnités soient inscrits au budget 1996 (budget principal et budgets annexes) ;

3) autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec le prêteur relatives à l'aménagement des emprunts du budget Eau désignés dans le tableau n° 2 annexé à la présente délibération ;

4) autoriser Monsieur le Maire à signer avec le prêteur toute convention ou avenant relatif à ce

réaménagement d'emprunts.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)